

Instruction

Générale

colonial

Instruction n° 6-412-1931 instruction du 17 février 1931 pour l'application du décret du 4 décembre 1930.

n° 6-412-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 février 1931

Numéro JO
n° 412 du 31/03/1931

Date du numéro
31 mars 1931

TEXTE INTÉGRAL

DEMANDE d'avances sur pension de réversion (Veuves). je soussignée (nom de jeune fille) née le domiciliée À (rillaue. canton. district, province, colonie) veuve de (nom. grade) lequel est décédé le dans les conditions prévues pour ouvrir droit à pension réversible, demande à bénéficier d'avances trimestrielles remboursables par précompte sur la pension où part de pension qui me revient. Je déclare : 1° Que je n'ai pas d'enfants issus du défunt ; ou que mes enfants issus du défunt sont

- né le
- né le
- né le
- né le
- né le
- né le ; 2° Que le défunt n'a pas laissé d'autres veuves et orphelins issus d'autres lits; ou que le défunt a laissé (1) : 3° Que je ne suis pas titulaire aun titre d'allocation provisoire d'attente sur pension d'invalidité; ou que je suis titulaire d'un titre d'allocation provisoire d'attente sur pension d'invadilité; n° , délivré le

(Date et à signature.)VÉRIFIÉ :L'Intendant militaire,